



DU MEDECINE AGREEE ET STATUTAIRE

Durée
1 an



Structure de
formation
Faculté de
Médecine

Présentation

Quand leur état de santé le nécessite, les fonctionnaires peuvent bénéficier de congés statutaires adaptés à leur situation. Les médecins agréés ont ainsi la charge de pro-céder, pour le compte de l'administration, aux examens médicaux les concernant.

L'exigence légale pour la pratique de ces expertises est limitée à l'inscription sur la liste préfectorale des médecins agréés sur demande du praticien. Il n'y a pas de formation initiale exigée. Or ce travail d'expertise requiert des connaissances très approfondies non seulement sur les techniques d'expertise mais aussi sur la réglementation de la fonction publique.

Les pouvoirs publics, en particulier la Caisse des Dépôts et Consignations, encouragent donc la création de diplômes universitaires dans le but d'assurer une formation aux médecins agréés ou aux futurs médecins agréés.

Les + de la formation

Capacité d'accueil :

minimum : 15

maximum : 40

Objectifs

Donner aux médecins spécialistes et généralistes les bases réglementaires et médico-administratives nécessaires à la pratique de la médecine agréée.

Organisation

Admission

Public cible

Médecins généralistes et spécialistes, exerçant déjà la médecine statutaire agréée ou non

Pré-requis nécessaires

Autorisation du responsable

Lettre de motivation + CV par mail

Pré-requis : 3 ans minimum d'expérience dans l'exercice de la médecine

Secrétaire :

 myriam.costanzo@umontpellier.fr



Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Eric BACCINO

En savoir plus

Vous inscrire

<http://du.med.univ-montp1.fr/fmc/du-medecine-agreee-et-statutaire-236.html>